

opinions à ce sujet. Nous accueillons avec plaisir toute mesure pouvant favoriser la compréhension et stimuler la coopération et le commerce entre les divers pays membres du Commonwealth, dans le cadre du commerce international.

Toutefois, monsieur l'Orateur, avant de me rasseoir, je dois ajouter que le premier ministre a semblé particulièrement soulagé, lorsqu'il a annoncé ce matin que le président Kennedy appuyait ses propositions. Il m'est aisé de le comprendre! Je suis persuadé que bon nombre des députés de cette Chambre estimaient que ces propositions étaient énoncées en termes vagues et généraux. Cependant, notre parti accueille avec plaisir tout témoignage de la coopération entre les peuples dans le sens indiqué par le premier ministre. Seul l'avenir nous apprendra si l'on s'est borné à nous servir des lapalissades ou si ces paroles annonçaient l'existence d'un plan bien arrêté de l'exécution duquel l'humanité entière bénéficiera.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Thomas R. Berger (Vancouver-Burrard):** J'aimerais poser une question au premier ministre. Vu la déclaration qu'il a faite ce matin, pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement se propose de donner suite à la recommandation formulée par M. T. Douglas portant que le gouvernement du Canada...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le député donne des renseignements dans le seul but de faire valoir une opinion.

**M. Berger:** C'est tout simplement le préambule...

**M. l'Orateur:** A mon avis, les intentions du député sont évidentes et cette manière d'agir n'est pas tout à fait conforme au Règlement.

**M. Berger:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'en étais rendu qu'au préambule de ma question qui porte sur la communication de renseignements urgents.

**M. l'Orateur:** A deux ou trois reprises, le député a enfreint le Règlement avant que j'aie le temps de l'interrompre. Il vaudrait mieux, je crois, qu'il repense à sa question et qu'il la pose sous une forme acceptable.

(Plus tard)

**M. Berger:** Monsieur l'Orateur, j'ai modifié ma question comme Votre Honneur me l'a conseillé et j'aimerais demander au premier ministre si, par suite de sa communication ce matin, le gouvernement a l'intention de demander au Parlement de lui accorder le même droit de réduire les tarifs douaniers que la loi d'expansion commerciale confère au président Kennedy.

[M. Herridge.]

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, à mon avis c'est une question qui ne peut être posée à l'appel de l'ordre du jour et pour plusieurs motifs. Évidemment, la réponse ordinaire qui conviendrait bien dans le présent cas est que le Parlement sera mis au courant de toute décision qui serait prise à ce sujet.

## LE CODE CRIMINEL

### PROPOSITION D'AMENDEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ALIÉNATION MENTALE

**M. F. Andrew Brewin (Greenwood)** demande à déposer le bill n° C-65, tendant à modifier le Code criminel (aliénation mentale).

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Brewin:** Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet de modifier le Code criminel de manière à abolir la règle qui a prévalu dans le cas de M'Naghten, quant à la responsabilité criminelle de l'aliéné mental. Cette règle remonte à 1843, et elle consiste en ce que l'aliénation mentale en tant que moyen de défense contre une accusation criminelle signifie une maladie de l'esprit, dans la mesure où l'accusé est incapable d'apprécier la nature et la qualité de ses actes ou de savoir si ses actes sont mauvais ou non.

Ma proposition d'amendement a pour objet de substituer une règle selon laquelle une personne serait considérée comme aliénée mentale à cette fin si son acte était le résultat d'une maladie ou d'un défaut mental. Cette proposition d'amendement est conforme à la conception moderne de la maladie mentale et de la responsabilité criminelle.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

## L'IMMIGRATION

### EXTENSION DE L'AMNISTIE À DES PERSONNES ENTRÉES AU CANADA ILLÉGALEMENT

**M. Ian G. Wahn (Saint-Paul)** demande à présenter le bill n° C-66, visant à accorder l'amnistie et le rétablissement de leurs droits aux Asiatiques, aux Africains et autres sujets à la discrimination raciale et dont l'admission au Canada a pu être entachée d'irrégularité ou d'illégalité.

**Des voix:** Explication!

**M. Wahn:** Monsieur l'Orateur, cette mesure a pour objet d'accorder l'amnistie et le rétablissement de leurs droits aux Chinois et autres Asiatiques, aux Africains et aux autres personnes qui ont pu entrer au Canada frauduleusement, irrégulièrement ou illégalement, mais qui n'auraient pas été contraints de recourir à de tels procédés s'ils avaient été